

BON d'une valeur de 20.-



À faire valoir pour :

TREC Cours Nuit dans un gîte

Noms de l'organisateur / gîteur :

.....
Date et lieu de l'événement : ... / ... / 2022

Noms et prénoms du demandeur :

Coordonnées bancaires (adresse complète, nom de la banque, IBAN) :

.....
Signature :

Merci de retourner le bon rempli ainsi que la preuve de paiement pour le cours ou la nuit, avant le 30/11/2022 à vice-presidente@asre.ch. Le bon est valable une fois pour l'année 2022.

Chaque membre de l'ASRE se voit offrir un bon de 20.- pour l'année 2022. Le principe : l'ASRE vous rembourse 20.- sur le prix d'un cours, d'un TREC ou une nuit passée dans un gîte répertorié sur le site internet de l'ASRE.

Conditions de remboursement :

- Le demandeur est membre de l'ASRE et la cotisation de l'année en cours est réglée
- Toutes les rubriques du BON sont remplies et correctes
- L'événement s'est déroulé durant l'année 2022
- Une preuve de paiement est exigée pour les cours et les nuits passées en gîte, elle est jointe au bon
- Le tout est envoyé avant le 30 novembre 2022 à vice-presidente@asre.ch
- Le membre confirme l'exactitude des données par sa signature